



DELIBERATION

2026/26

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six le 17 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 14, Représentés : 2, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Étaient représentés : M. Bertrand DUFERME par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Thomas HENNEQUIN par M. Gilles QUEILLE.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

Par délibération du 11 mars 2016, le PETR du Pays de Thiérache a mis en place une politique en faveur de son personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale. Le CNAS est un organisme de portée nationale dont l'objet consiste à améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Ainsi, mieux reconnus, il se trouve en situation plus favorable pour accomplir leur travail d'où une amélioration du service public local.

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent, représentants institutionnels de la collectivité associés à la vie des instances du CNAS. Ils sont chargés de promouvoir le CNAS et d'assurer une fonction d'interface avec le personnel. Ainsi, ils siègent à l'assemblée départementale annuelle pour y donner un avis sur les orientations du Comité, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes, de procéder à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration du CNAS.

Le délégué représentant les élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres et le délégué représentant les agents parmi les agents bénéficiaires. La durée du mandat des délégués est calée sur celle du mandat du Comité syndical, soit 6 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

DECLARE Mme Bernadette HEDIART membre de l'organe délibérant, délégué local des élus en qualité de représentant du PETR au sein du Comité National d'Action Sociale ;

DESIGNE Mme Alice GRAVET, membre du personnel bénéficiaire du CNAS, délégué local des agents en qualité de représentant du PETR au sein du Comité National d'Action Sociale.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260617-26_2026-DE

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Marie-Claire FORTIN.

Marie-Claire FORTIN